



Résumé des commentaires et des résultats du processus de consultation de l'industrie pour

Prélèvement d'échantillons, tests et services conseils relatifs au pétrole brut et aux produits pétroliers

Lettre d'intérêt
T8121-160031/B

Table des matières

1. Introduction
2. Besoin
3. Processus d'engagement de l'industrie
4. Aperçu général de la rétroaction découlant du processus de participation de l'industrie
5. Résumé de la rétroaction et des résultats
6. Conclusion

1. Introduction

Le 19 Août 2016, TPSGC a publié une lettre d'intérêt (LI) sur le SEAOG afin d'obtenir la participation de l'industrie (« Participants ») pour le compte de Transports Canada (TC). Dans le cadre de cette participation, on a demandé aux participants de fournir une réponse écrite à des questions liées tant aux aspects techniques des travaux qui seront entrepris qu'à la stratégie d'approvisionnement. Une ébauche de la demande de proposition (DDP) a été fournie; elle comprenait l'Énoncé des travaux, les critères d'évaluation et la méthode de sélection.

La participation de l'industrie visait trois objectifs :

- a) fournir à participants des renseignements généraux au sujet du besoin;
- b) demander de la rétroaction aux participants au sujet de leur capacité à répondre au besoin en se fondant sur l'ébauche de la demande de proposition;
- c) consulter les participants au sujet des façons d'améliorer l'invitation à soumissionner et d'accroître l'accessibilité et l'équité pour tous les fournisseurs éventuels.

Les participants étaient invités à poser des questions et à fournir des commentaires dans le but d'obtenir de la rétroaction pouvant être incorporée dans le document d'invitation à soumissionner, afin de créer un marché équitable et transparent pour les fournisseurs, d'améliorer la concurrence et d'offrir le meilleur rapport qualité-prix au Canada.

La publication du présent document et de la DDP subséquente met fin au processus de participation de l'industrie. Les renseignements recueillis dans le cadre de ce processus ont été pris en compte pour finaliser la stratégie d'approvisionnement, qui devrait répondre aux besoins du gouvernement du Canada et être conforme aux pratiques normalisées de l'industrie.

2. Besoin

Les services seront fournis sur demande, conformément aux autorisations de tâches émises à cette fin. Le besoin comprend deux volets :

- a) Le prélèvement d'échantillons et la réalisation de tests et d'analyses sur le pétrole brut et des produits pétroliers d'une manière qui en préserve l'intégrité et la composition, y compris tous les gaz dissous;
- b) Des services-conseils sur :
 - la sélection des types de pétrole brut et des lieux du prélèvement des échantillons,
 - le prélèvement et la manipulation appropriés des échantillons,
 - l'élaboration et la sélection des contenants de transport,
 - les procédures de test,
 - la connaissance générale des pratiques de l'industrie.

Les services seront fournis à Région de la capitale nationale. Les services seront requis à partir de la date de l'attribution du contrat au 31 mars, 2018 avec trois périodes d'option d'un an chacune.

3. Processus d'engagement de l'industrie

Période d'engagement de l'industrie	<ul style="list-style-type: none">• Affichage de la lettre d'intérêt (LI) : 19 août 2016• Date limite des réponses à la LI : 7 septembre 2016• Publication du résumé des commentaires et des résultats : 18 octobre 2016• Publication de la demande de propositions : 1 novembre 2016
Participants	Quatre entreprises ont répondu à la LI : <ul style="list-style-type: none">• Alberta Innovates – Technology Futures• Maxxam Analytics International Corporation• Saskatchewan Research Council• SGS Canada Inc.

4. Aperçu général de la rétroaction découlant du processus de participation de l'industrie

Le processus de consultation a permis aux participants de participer au processus d'approvisionnement en formulant des commentaires, des questions et des recommandations en vue de l'améliorer l'ébauche de la DDP, de même que d'obtenir des précisions sur les questions techniques.

Les participants ont fourni de précieux commentaires sur les détails techniques de la demande de proposition ainsi que sur la stratégie d'approvisionnement proposée. Le Canada a modifié certaines exigences afin de résoudre les questions techniques et apporté certains changements à la demande de proposition afin de traiter les principaux problèmes soulevés par les participants. La demande de proposition définitive offre une meilleure description des exigences relatives aux capacités techniques disponibles dans l'industrie.

Ce document résume les commentaires reçus au cours du processus d'engagement et les résultats découlant réfléchis dans la DDP.

5. Résumé de la rétroaction et des résultats

Vous trouverez ci-après les questions posées dans la lettre d'intérêt et les réponses obtenues de l'industrie. L'industrie n'a pas répondu à toutes les questions posées par le Canada; et les réponses obtenues ne témoignaient pas systématiquement d'un conflit. Les questions administratives ont été supprimées.

SECTION 1 : Énoncé des travaux (EDT)	
1.3	<i>Entretenez-vous des liens avec divers producteurs de pétrole qui vous permettraient d'accéder à leurs sites pour y prélever des échantillons?</i>
Participants	Tous les participants entretiennent des liens avec des producteurs de pétrole à divers niveaux pour s'assurer de pouvoir accéder aux sites pour y prélever des échantillons.

	Un participant a mentionné qu'il serait peut-être difficile d'obtenir l'approbation des producteurs de pétrole, tant pour accéder à leur(s) site(s) que pour prélever des échantillons. Plus précisément, les producteurs se demandaient quel était le but du prélèvement d'échantillons et s'ils pouvaient éventuellement être tenus responsables de l'utilisation finale qu'on en ferait.
Résultat	Transports Canada enverra une lettre de présentation, à la demande de l'entrepreneur, aux producteurs de pétrole pour leur faire part du but du projet, de l'utilisation finale de l'échantillon et de la façon dont le Canada protégera l'identité du producteur de pétrole. Le seul intérêt du Canada réside dans la caractérisation de l'échantillon de pétrole brut.
1.4	<i>Seriez-vous intéressés à discuter plus en profondeur des exigences de la demande de propositions : a) dans une réponse écrite ou b) dans le cadre de rencontres individuelles en personne, ou les deux? Veuillez indiquer la formule qui vous intéresse.</i>
Résultat	Le Canada organise des réunions individuelles avec chacun des participants. Les problèmes soulevés et les solutions trouvées lors de ces réunions sont décrits en détail ci-dessous, le cas échéant.

SECTION 2 : Énoncé des travaux (EDT)	
2.1	<i>Est-ce qu'il y a des aspects de l'énoncé des travaux qui ne sont pas clairs?</i>
Participants	Les points suivants ont été mis de l'avant : 2.1.2 À l'article 5.3, on mentionne qu'en raison des contraintes de temps, il est possible que l'on exige que le contenant choisi soit certifié et qu'aucun certificat d'équivalence ne soit requis. Nous détenons un certificat d'équivalence pour l'un des contenants que nous utilisons actuellement qui arrivera à échéance en 2017 et qui devra donc être renouvelé. Est-ce permis? 2.1.3 L'un des tests demandés n'est pas un test que l'on effectue habituellement pour le pétrole brut. Pouvez-vous fournir des précisions sur la raison pour laquelle ce test est exigé. L'ASTM D6579 a été conçu pour les polymères et les plastiques lourds. Pourquoi faut-il effectuer ce test?
Résultat	2.1.2 – C'est permis, mais le processus de renouvellement du certificat devrait être entamé avant que le certificat n'arrive à échéance, en tenant compte du temps nécessaire pour mener à bien le processus. 2.1.3 – Transports Canada a clarifié ce point avec tous les participants. La liste de tests fournie n'était donnée qu'à titre indicatif et représentait une démarche globale en ce qui a trait aux tests qui pourraient être exigés en vertu d'une autorisation des tâches individuelle. Les tests mentionnés ne doivent pas être considérés comme un engagement ferme, puisque les exigences en matière de test seront définies dans la ou les autorisation(s) des tâches et se rapporteront exclusivement aux projets individuels qui y sont énoncés. Le but est d'obtenir des conseils de la part de l'entrepreneur sur les méthodes d'essai précises. Le but est d'utiliser l'ASTM D6579 pour les résidus obtenus lors des essais de réaction au feu du pétrole brut.

<p>2.3</p>	<p><i>Quels renseignements supplémentaires, le cas échéant, devraient figurer dans l'énoncé des travaux?</i></p>
<p>Participants</p>	<p>Bien que l'énoncé des travaux, tel que rédigé, était suffisant pour présenter une soumission, plusieurs participants étaient d'avis que le fait de fournir l'information suivante améliorerait leur capacité à répondre au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le volume de travail minimum (il est difficile de déterminer si cela concernait la main-d'œuvre ou les échantillons); b) le volume et le nombre estimés d'échantillons à tester annuellement; c) les emplacements où se déroulerait le prélèvement d'échantillons.
<p>Résultat</p>	<p>Bien que le Canada soit sensible aux préoccupations soulevées, il est impossible de fournir l'information précise demandée :</p> <p>Le contrat avec autorisations de tâches (AT) est une méthode d'approvisionnement de services selon laquelle l'ensemble ou une partie des travaux sont réalisés selon la demande, conformément à des conditions préétablies et à un processus administratif englobant des autorisations de tâches.</p> <p>Les contrats avec autorisations de tâches sont utilisés dans les cas où il existe un besoin précis du client d'obtenir rapidement et à répétition une ou plusieurs catégories de services pendant la durée du contrat. Dans le cadre de contrats avec autorisations de tâches, le travail à réaliser peut être défini, mais la nature et les échéances précises des services, des activités et des produits livrables sont connues plus tard pendant la durée du contrat. L'AT est un outil administratif structuré grâce auquel le client autorise un entrepreneur à effectuer les travaux « selon la demande », conformément aux modalités du contrat. Les autorisations de tâches ne sont pas des contrats individuels.</p> <p>Nous pouvons affirmer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) TC a l'intention de faire l'acquisition de 5 000 litres de pétrole brut de densité moyenne d'ici la fin janvier 2017 et de 2 500 litres supplémentaires de chacune des 3 différentes sortes de pétrole brut au cours de l'année; toutefois, ces chiffres peuvent faire l'objet de révisions selon les exigences de TC. b) L'échantillonnage du pétrole brut se déroulera probablement surtout dans les régions pétrolifères et dans les lieux où les grandes opérations de transbordement sont effectuées. Mais l'échantillonnage pourra se dérouler n'importe où dans la chaîne d'approvisionnement. Les lieux d'échantillonnage seront établis en fonction des besoins en recherche de TC. L'échantillonnage se déroulera au Canada et peut-être aux États-Unis. <p>Le budget estimatif associé à la période initiale du contrat est de 1,3 million de dollars.</p>
<p>2.4</p>	<p><i>Disposez-vous actuellement des ressources nécessaires à l'exécution des travaux (matériaux, équipement et personnel qualifié)? Si ce n'est pas le cas, êtes-vous disposés à investir les sommes nécessaires pour obtenir ces ressources?</i></p>
<p>Participants</p>	<p>Deux participants ont indiqué qu'ils avaient toutes les ressources nécessaires pour réaliser les travaux, un participant a indiqué qu'il devrait investir environ 10 000 dollars ou moins et un autre participant a indiqué qu'il satisfaisait à 50 % ou 60 % des exigences</p>

	et qu'il était prêt à faire l'acquisition des ressources manquantes si on lui offrait une garantie des travaux minimums qui lui permettrait d'amortir ses dépenses et lui procurerait un rendement du capital investi (RCI) minimal.
Résultat	Transports Canada ne recommande pas d'investir dans de nouvelles ressources avant le début des travaux en raison de la nature d'un contrat comportant des autorisations de tâches (voir ci-dessus). En ce qui concerne la garantie minimum, les clauses du contrat subséquent fourniront une garantie minimale.
2.5	<i>Quelles catégories de ressources faudra-t-il pour réaliser les travaux décrits aux articles 5.1 à 5.6 de l'énoncé des travaux?</i>
Participants	Tous les participants ont mentionné qu'ils possédaient les catégories de ressources nécessaires pour réaliser les travaux et qu'ils embaucheraient des employés ou auraient recours à la sous-traitance pour obtenir toute catégorie de ressources indiquée dans un formulaire d'autorisation des tâches en particulier. De plus, un participant a indiqué qu'il possédait les ressources suivantes : technologues en échantillonnage, technologues de laboratoire, gestionnaire de projet, personnel de recherche possédant l'expertise applicable, personnel à l'expédition et à la réception et administrateurs. Ce participant a également mentionné qu'il possédait d'autres ressources non liées à la main-d'œuvre : du matériel : des contenants de pétrole brut et de produits pétroliers, du matériel d'échantillonnage comme des conduites et des raccords d'échantillonnage, un véhicule pour le transport des échantillons et des instruments de laboratoire; Du matériel de laboratoire comme des solvants et de l'essence.
Résultat	Le Canada prendra ces recommandations en considération.
2.6	Est-il faisable de prélever des échantillons de pétrole brut à viscosité élevée dans des contenants qui ne rejettent pas les fractions légères possibles?
Participants	Tous les participants ont mentionné qu'ils étaient en mesure de prélever des échantillons de pétrole brut à viscosité élevée dans des contenants qui ne rejettent pas les fractions légères. Voici d'autres commentaires qui ont été formulés : a) l'une des choses dont il faut tenir compte, c'est qu'il est possible que bon nombre des méthodes d'essai conçues pour l'introduction de l'échantillon dans des conditions monophasées directement à partir du contenant ne conviennent pas au pétrole brut à viscosité élevée; b) le prélèvement et le transport d'échantillons pressurisés de grand volume (de centaines et de milliers de litres) seront très dispendieux.
Résultat	Veuillez vous reporter à l'énoncé du résultat 2.3; cette information sera fournie seulement dans les autorisations des tâches. a) C'est le type d'information et de conseils que TC désire obtenir de la part de l'entrepreneur lors de l'élaboration des autorisations des tâches. TC précisera les méthodes d'essai appropriées lors de l'émission des autorisations des tâches.

	b) Compris. Dans la majorité des cas, TC ne demandera pas de prélever et de transporter de grands volumes (c.-à-d. des milliers de litres) d'échantillons pressurisés. TC demandera probablement, à l'occasion, de prélever et de transporter l'équivalent de plusieurs milliers de litres de pétrole brut. Lorsque ce sera le cas, les autorisations des tâches seront élaborées de façon à tenir compte du coût.
2.7	<i>La procédure d'échantillonnage qui est décrite à l'article 5.9 de l'énoncé des travaux est-elle claire?</i>
Participants	Tous les participants comprenaient la procédure d'échantillonnage; toutefois, deux participants étaient d'avis qu'il serait utile d'avoir plus de précisions quant au nombre, au volume et au type prévus des échantillons et aux emplacements géographiques potentiels pour déterminer les exigences en matière de ressources et établir le coût lié aux tests et au déplacement. L'un des participants a affirmé être préoccupé par le fait que le résidu de combustion prélevé dans des contenants vidés et nettoyés conformément à l'article 5.4 sera fort probablement solide et qu'il ne sera pas possible de prélever des échantillons dans des contenants fermés. Ce participant a posé la question suivante : Est-ce que le Canada veut que les échantillons soient prélevés dans des bouteilles, conformément à la norme ASTM D4057?
Résultat	Veuillez vous reporter à l'énoncé de résultat 2.3. TC travaillera en collaboration avec l'entrepreneur pour déterminer la méthode de prélèvement la plus appropriée et précisera cette méthode dans l'autorisation des tâches.
Face à face	Transports Canada a relevé une autre question liée à l'énoncé des travaux en se basant sur le scénario suivant : Dans la tâche représentative définie dans l'énoncé des travaux, on a déterminé qu'un échantillon de pétrole brut prélevé et livré par l'entrepreneur allait être soumis à un essai de réaction au feu dans le laboratoire d'un tiers. L'une des étapes de cet essai consiste à prélever un échantillon du pétrole pendant qu'on le verse dans un bac à carburant où il sera enflammé. Cet échantillon serait prélevé par un technicien dans le laboratoire d'un tiers à l'aide d'un cylindre de prélèvement fourni par l'entrepreneur qui permet de s'assurer qu'aucune des fractions légères volatiles ne s'échappe. Il est possible que le technicien de laboratoire ne sache pas comment utiliser un cylindre d'échantillonnage pressurisé. La question est la suivante : l'entrepreneur peut-il faire une démonstration ou donner une formation pour lui montrer comment utiliser le cylindre d'échantillonnage? Pour des raisons de sécurité, serait-il possible de présenter une démonstration ou un tutoriel en ligne pour s'assurer que le technicien est capable d'ouvrir et de fermer les contenants renfermant le pétrole brut?
Participants	Tous les participants ont convenu qu'il était possible que cela se fasse. Si le contenant n'est pas ouvert par une personne ayant reçu une formation appropriée, il y a un risque de dommages ou de blessures qui entraînera un risque lié à la responsabilité. Il est préférable de donner une vraie formation.
Outcome	Le Canada pendra ces éléments en considération.
Face à face	

	Plusieurs participants ont parlé de la possibilité d'utiliser soit la méthode ASTM la plus récente qui ait été publiée, soit une méthode d'essai modifiée. Exigerez-vous que la méthode modifiée soit d'abord publiée? Cela prendra du temps.
Outcome	La méthode d'essai requise sera déterminée en collaboration avec l'entrepreneur. Si la méthode la plus récente ou une méthode modifiée est validée et que l'on sait qu'elle offrira le meilleur rendement, le Canada envisagera de l'utiliser lors de l'élaboration de l'autorisation des tâches. Le Canada n'exigera pas la publication de la modification. Il exigera seulement que l'entrepreneur fournisse suffisamment d'information pour expliquer cette modification, présente les avantages qui y sont associés et prouve qu'elle a été validée. Si la méthode modifiée répond à Canada's besoins, Canada peut accept, qu'elle soit publiée officiellement ou non.
Face à face	L'un des participants voulait savoir qui allait détenir la propriété intellectuelle associée à une méthode modifiée.
Outcome	La propriété intellectuelle reviendra à l'entrepreneur.
Face à face	L'un des participants a demandé si le Canada avait tenu compte de la différence entre les échantillons composites et les échantillons instantanés et de l'effet que cela peut avoir sur les résultats.
Outcome	Le Canada recueillera les commentaires de l'entrepreneur pour déterminer le lieu d'échantillonnage, le type d'échantillon et le type de contenant requis dans le cadre de la tâche. Il sera également possible de déterminer à ce moment si des échantillons composites ou des échantillons instantanés seront utilisés.

SECTION 3 : Critères d'évaluation	
3.1	<i>Le Canada énonce-t-il clairement la façon dont il entend évaluer les propositions?</i>
Participants	Trois participants ont mentionné que le processus d'évaluation était clair. L'un des participants a indiqué que les calculs du coût de la main-d'œuvre total et par conséquent, du prix total de la soumission prêtent à confusion et peuvent être trompeurs, puisqu'ils ne tiennent pas compte de la variation du nombre d'heures de travail pour chaque catégorie d'expérience et domaine d'expertise. L'une des solutions possibles qui ont été proposées consiste à élaborer un ou plusieurs scénarios d'échantillonnage dans lesquels on décrirait en détail le nombre d'heures qui pourraient être requis pour chacune des catégories de main-d'œuvre et le nombre de mesures pour chaque type de test.
Résultat	Veillez vous reporter à l'énoncé de résultat 2.3. Puisqu'il est impossible pour le moment de définir le niveau d'effort, les tests ou d'autres éléments, nous avons cru bon, aux fins de l'évaluation seulement , de calculer seulement les coûts de la main-d'œuvre et les coûts liés aux tests.

	Le prix total de la soumission est fourni aux fins d'évaluation seulement et ne représentera pas la valeur contractuelle, qui est actuellement évaluée à 1,3 million de dollars pour la période initiale du contrat proposé.
3.2	<i>Les renseignements que vous devez indiquer dans votre proposition pour obtenir le maximum de points sont-ils clairs?</i>
Participants	Deux participants ont indiqué que les facteurs suivants devraient être pris en considération dans le cadre du processus d'évaluation : a) le dossier de sécurité et les pratiques de sécurité du soumissionnaire; b) l'expérience dans la manipulation, le chargement et le transport de pétrole brut et d'autres produits pétroliers à l'extérieur d'un environnement de laboratoire; c) la certification ISO 9001 et ISO 17025 à l'échelle de l'entreprise.
Résultat	Le Canada prendra ces recommandations en considération; toutefois, il est à noter que les critères d'évaluation tiennent déjà compte du point b).
3.6	<i>Le nombre minimal de points devrait-il être accru ou réduit?</i>
Participants	Trois participants étaient d'avis que ces points étaient suffisants; un participant a indiqué que l'on pourrait diminuer le nombre de points attribués au C-3 puisque la plupart des contenants sont conçus par les fabricants et non les utilisateurs finaux.
Résultat	Le Canada souhaite faire affaire avec une ressource (entreprise ou personne) possédant de l'expérience dans la conception de contenants puisque Canada aura peut-être besoin de contenants conçus sur mesure dans certains cas. Canada acceptera de faire affaire avec un sous-traitant, une coentreprise ou un consortium d'entreprises, et éventuellement avec un concepteur de contenants.

SECTION 4 : Méthode de sélection	
4.3	<i>Fournissez toute suggestion qui, à votre avis, pourrait améliorer la méthode de sélection de l'entrepreneur.</i>
Participants	L'un des participants voulait savoir si le contrat pouvait être attribué en plusieurs parties (par exemple, attribuer un contrat pour les services de consultation et un contrat pour les essais analytiques à des fournisseurs différents). Ce même participant voulait également savoir si le contrat pouvait être attribué à l'échelle nationale ou régionale. Un autre participant a soulevé les points suivants : a) l'entrepreneur n'a pas le droit d'avoir recours à la sous-traitance ou à l'impartition; b) l'évaluation sur place est réalisée par l'autorité contractante; c) entrevues pour le personnel clé; d) vérifications de la méthode d'essai; e) la préférence devrait être accordée à une entreprise canadienne.

Résultat	<p>Le Canada attribuera un seul contrat portant sur tous les services. Comme il a été mentionné précédemment, il est entendu que les soumissionnaires risquent de ne pas avoir la pleine capacité d'exécuter tous les aspects des travaux. Pour le Canada, il est acceptable de faire affaire avec des sous-traitants, des coentreprises ou un consortium d'entreprises dans le but de s'assurer qu'une gamme complète de services peut être offerte dans l'ensemble du Canada.</p> <p>En ce qui concerne les autres recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Comme nous le mentionnons ci-dessus, le Canada n'interdira pas aux soumissionnaires de sous-traiter ou d'impartir des parties des travaux; b) N'est pas nécessaire; c) N'est pas nécessaire; d) Le Canada étudiera la possibilité d'ajouter la vérification de la compétence comme condition obligatoire du contrat ou éventuellement comme critère d'évaluation. e) Dans la demande de propositions (DP), on mentionne que les soumissionnaires doivent offrir 80 % de contenu canadien et que seuls les soumissionnaires canadiens peuvent présenter une proposition.
-----------------	---

SECTION 5 : Base de paiement / méthode de paiement	
5.1	<i>La base de paiement proposée est-elle raisonnable?</i>
Participants	Tous les participants ont indiqué que la base de paiement était raisonnable. L'un des participants a indiqué qu'elle ne tenait pas compte des matières directes et des services directs (p. ex., les récipients de confinement, les frais d'expédition, etc.)
Résultat	Le Canada pendra ce point en considération.
5.2	<i>La méthode de paiement est-elle raisonnable?</i>
Participants	L'un des participants a dit ne pas avoir bien compris si le Canada avait l'intention de rembourser l'achat de contenants.
Résultat	Le Canada ne paiera pas les contenants, car il n'a aucunement l'intention d'en acquérir la propriété. Nous nous attendons à ce que l'entrepreneur ait en sa possession toutes les ressources requises pour exécuter les travaux. Il est également entendu que l'entrepreneur devra peut-être sous-traiter certaines parties des travaux ou louer du matériel pour pouvoir répondre aux exigences de la tâche.
5.3	<i>Faudrait-il y inclure d'autres éléments?</i>
Participants	Tous les participants ont indiqué que la méthode de paiement était raisonnable. L'un des participants a indiqué qu'un laps de temps raisonnable devrait être offert pour permettre au Canada de faire une vérification et de donner son approbation.
Résultat	

	<p>Ce point est abordé à l’item 2035, Conditions générales – besoins plus complexes de services, qui se trouve à l’adresse suivante : https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous</p>
5.4	<p><i>Le Canada pourrait demander que des échantillons soient livrés à des locaux du gouvernement pour permettre la réalisation de tests sur place. Le cas échéant, les échantillons devront demeurer dans leur contenant. Accepterez-vous de prêter temporairement le contenant à Transports Canada aux fins de réalisation de ces tests pendant tout au plus trois mois?</i></p>
Participants	<p>Tous les participants ont accepté le prêt de contenants; toutefois, l’un des participants a souligné que si de nombreux échantillons (et récipients de confinement) sont prêtés, cela créerait un problème de processus pour le projet et nécessiterait d’acheter ou de louer plus de récipients.</p>
Résultat	<p>Compris. Veuillez vous reporter à l’énoncé de résultat 5.2.</p>
5.5	<p><i>Si la réponse est non, comment proposez-vous d’être rémunérés? Par exemple, un pourcentage de la valeur de la tâche, un taux hebdomadaire ferme, un taux qui serait négocié? Le coût réel si le contenant est fourni par un sous-traitant? Le coût réel si le contenant est loué? Veuillez préciser.</i></p>
Participant	<p>Tous les participants ont mentionné qu’une indemnisation s’appliquerait. Les recommandations étaient les suivantes : a) au coût réel avec un prix contractuel b) un taux hebdomadaire ferme préférentiel; c) certaines conditions et frais peuvent s’appliquer, mais on ne les connaît pas pour le moment.</p>
Résultat	<p>Le Canada prendra ces recommandations en considération.</p>
5.6	<p><i>Avez-vous d’autres commentaires au sujet de la base de paiement?</i></p>
Participants	<p>L’un des participants a dit ne pas savoir exactement à quoi faisait référence l’énoncé suivant : tous les renseignements pertinents précisés à la section intitulée « Présentation des factures » des conditions générales;</p>
Résultat	<p>Veuillez vous reporter à l’énoncé de résultat 5.3.</p>
Face à face	<p>L’un des participants a demandé au Canada de définir une gamme de volumes d’échantillons.</p>
Participants	<p>Un autre participant a mentionné qu’il aimerait être en mesure de fournir des rabais au volume pour certains éléments de sa soumission. Pour ce faire, ils aimeraient connaître les volumes d’échantillons.</p>
Outcome	<p>Veuillez vous reporter à l’énoncé de résultat 2.3. Le Canada ne peut pas fournir cette information pour le moment puisque les tâches individuelles ne sont pas encore connues.</p>

	Toutefois, le Canada envisagera d'intégrer une option dans la base de paiement permettant au soumissionnaire de définir, en pourcentage, le rabais au volume qui pourrait s'appliquer en fonction du volume destiné aux essais.
--	---

SECTION 6 : Conditions du contrat	
Face à face	<p>Un autre participant a soulevé des préoccupations relativement aux nombreuses conditions associées à l'item 2035 – Conditions générales – besoins plus complexes de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Article 24 – Pourrait-on limiter la responsabilité à 2 M\$? Nous excluons les pertes causées par notre propre négligence. ii. Article 25 – est-ce que cela s'applique à une atteinte prétendue aux droits de la part du soumissionnaire seulement? Même si c'était involontaire? iii. Article 30 – pourrait-on mettre un mécanisme en place pour permettre au soumissionnaire de résilier l'entente? iv. Article 31 – Le Canada examinera-t-il la possibilité d'utiliser la formulation suivante : (non compris – propriété exclusive) requiert que la vérification soit effectuée par un tiers.
Résultat	<p>Le Canada n'a pas l'intention de limiter la responsabilité des entrepreneurs dans une demande concurrentielle.</p> <p>En présentant une proposition, le soumissionnaire accepte les conditions énoncées dans la demande de propositions, y compris l'item 2035 – Conditions générales et les articles mentionnés.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Article 24 – Responsabilité : non, le Canada n'a pas l'intention de limiter la responsabilité. b) Article 25 – Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances : Oui, la clause comprend une atteinte aux droits implicite, involontaire ou autre de la part du soumissionnaire. Si un tiers allègue que les travaux réalisés pour le Canada représentent une atteinte aux droits de PI, il incombera à l'entrepreneur de remédier à la situation et non au Canada puisque c'est l'entrepreneur qui exécute les travaux. Il est peu probable qu'il y ait des allégations d'atteinte aux droits de PI dans le cadre du contrat proposé. c) Article 30 – Résiliation pour raisons de commodité. Non, le Canada n'inclura pas un tel mécanisme. d) Article 31 – Comptes et vérification : Le Canada ne peut pas inclure cette formulation; toutefois, il arrive souvent que des vérifications soient effectuées par un tiers.
6.4	Comprenez-vous bien le processus de prorogation du contrat par l'exercice d'options?
Participants	L'un des participants a demandé si l'option de prolongation s'appliquera automatiquement à l'entrepreneur à qui le contrat initial a été attribué.

Résultat	Des périodes d'option seront prévues dans le contrat subséquent lié au présent besoin. Les périodes d'option sont utilisées à la discrétion exclusive du Canada et seulement dans le cadre d'une modification officielle.
-----------------	---

SECTION 7 : Autres	
7.1	<i>Veillez cibler toute autre préoccupation, toute recommandation ou tout autre enjeu qui n'a pas été mentionné.</i>
Participants	L'un des participants a indiqué que les obligations relatives au matériel, le taux et la durée de conservation du matériel, la gestion des retards de conception et de certification du matériel destiné à des sources de pétrole brut anormales, les coûts du pétrole acheté au nom de Transports Canada sont présumés s'élever à 0 \$ CA, et les cas de force majeure ne sont pas clairement définis. Un autre participant a mentionné que le processus d'obtention de la certification était plus ou moins clair.
Résultat	Veillez vous reporter à l'énoncé de résultat 2.3. Il n'y a pas d'obligations liées au transfert du matériel puisque le Canada ne possédera pas de matériel avant le contrat subséquent. Le taux et la durée de conservation du matériel peuvent seulement être déterminés lors de l'élaboration de l'autorisation des tâches. Le coût du pétrole brut pourrait être un coût direct en vertu du contrat subséquent. On discutera du moment propice pour certifier le matériel et des retards potentiels lors de l'élaboration de l'autorisation des tâches.

6. Conclusion

La rétroaction de l'industrie a permis au Canada de déterminer les sujets de préoccupations possibles de certains participants et d'améliorer le processus d'approvisionnement en apportant des modifications à la version finale de la DDP afin de répondre aux principales préoccupations.

TPSGG et Transports Canada désirent remercier tous les participants qui ont fourni des réponses. Ce dialogue bidirectionnel et les résultats en découlant ont fourni au Canada des renseignements utiles qui l'aideront à finaliser la stratégie d'approvisionnement.